

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de R MOULIN), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de JY MEYER), MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, J BOYER (proc de S GENEST), F SOULAVIE, MC JOUVE, A ROUSSET, F CHASSON (proc de M CEYSSON), B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de B PERRUSSET).

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 36
Procurations : 8
Votants : 44
Absents : 8

Secrétaire de séance : MF MARTIN

Absents : K ESSAYAR, A GUIBERT-BATTAINI, B TEYSSIER, D BERAL, G FANGIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 03/12/2024

Objet : Convention de financement avec les EPCI pour la pépinière l'Espélidou.

La CCBA a mis en place sur la période 2022-2024, par voie de convention, un partenariat avec les communautés de communes Val de Ligne et Ardèche des Sources et Volcans pour les prestations suivantes assurées par la pépinière d'entreprises l'Espélidou :

- Entretien découverte de la pépinière avec des porteurs de projets de leur territoire- Accueil d'entrepreneurs immatriculés sur leur territoire au sein de la pépinière- Représentation de la collectivité partenaire au comité d'agrément (instance qui étudie les candidatures déposées par les porteurs de projets ou entrepreneurs)
- Proposition de solutions foncières ou immobilières de sortie de pépinière sur leur territoire

La convention actuelle arrivant à son terme au 31 décembre 2024, les 2 EPCI ont manifesté leur souhait de poursuivre ce partenariat pour une nouvelle période triennale (2025-2027).

Au plan financier, la contribution annuelle de chaque EPCI est fixée à 0,25 € par habitant (au lieu de 0,20 € dans le cadre de la convention actuelle) afin de prendre en compte, notamment, la hausse des charges à caractère général du site.

Pour le calcul de cette contribution, la population prise en compte au titre de l'année est la population totale de la communauté de communes partenaire au 1^{er} janvier selon le dernier recensement de l'INSEE.

Afin de matérialiser ce partenariat, il convient de conclure avec chacun des 2 EPCI une nouvelle convention, ci-jointe annexée, régissant les modalités de gouvernance, de participation financière et les engagements.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les conventions de partenariat avec les communautés de communes Val de Ligne et Ardèche des Sources et Volcans dans le cadre de l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises L'Espélidou, selon le modèle joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 11 décembre 2024.
Le Président, Max TOURVIELHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-21-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024